



# **ACTIONS du COMITE de COURSE**

# **SANS INSTRUCTION**

*11/02/2007 colloque des arbitres - ALSACE*

## Seules 4 actions du comité de course **SANS INSTRUCTION**

**Annexe A5 scores déterminés par le Comité de Course:**

### **I bateau qui n'a pas pris le départ - *Prendre le départ :***

*Un bateau prend le départ quand, ayant été entièrement du côté pré départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et ayant satisfait à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque, équipage ou équipement, coupe la ligne de départ en direction de la première marque.*

### **II bateau qui n'a pas fini – *Finir:***

*Un bateau finit quand une partie quelconque de sa coque ou de son équipage ou équipement en position normale coupe la ligne d'arrivée dans le sens de la route depuis la dernière marque soit pour la première fois, soit après avoir effectué une pénalité selon la règle 31.2 ou 44.2, soit, selon la règle 28.1, après avoir corrigé une erreur commise sur la ligne d'arrivée.*

### **III 30.2: Règle de pénalité de 20% (« Z »)**

### **IV 30.3: Règle du pavillon noir**



# PROTESTATIONS

du

# Comité de Course

**11/02/2007 colloque des arbitres - ALSACE**

# QUI peut protester ?

- *Chapitre 5 - Réclamations, réparations, instructions, mauvaise conduite et appels*
- *Section A - Réclamations ; réparations ; action selon la règle 69*
- *60 Droit de réclamer ; droit de demander réparation ou action selon la règle 69*

# QUI peut protester ?

- 60.2 Un comité de course peut
- (a) réclamer contre un bateau, mais pas sur les bases d'un rapport émanant d'une partie intéressée ni d'une information contenue dans une réclamation non recevable ou dans une demande de réparation ;
- (b) demander réparation pour un bateau ; ou
- (c) adresser au comité de réclamation un rapport demandant une action selon la règle 69.1(a).

# 61 Obligations pour réclamer

## 61.1 Informer le réclamé

- b) Un comité de course ou un comité de réclamation ayant l'intention de réclamer contre un bateau doit l'informer dès que cela est raisonnablement possible.
- Cependant, si la réclamation résulte d'un incident que le comité observe dans la zone de course, il doit informer le bateau après la course dans le temps limite déterminé par la règle 61.3.

## 61.2 Contenu d'une réclamation

- Une réclamation doit être faite par écrit et identifier
  - (a) le réclamant et le réclamé ;
  - (b) l'incident, y compris où et quand il s'est produit ;

## 61.3 Temps limite pour réclamer

- Une réclamation du comité de course pour un incident que le comité observe dans la zone de course, doit être déposée au secrétariat de course pas plus tard que l'heure limite stipulée dans les instructions de course.
- Le comité de réclamation doit prolonger ce délai s'il existe une bonne raison de le faire.

# 63 Instructions

## 63.1 Nécessité d'une instruction

Un bateau ou un concurrent ne doit pas être pénalisé sans l'instruction d'une réclamation, sauf tel que prévu dans les règles [30.2](#), [30.3](#), [67](#), [69](#), [A5](#) et [P2](#).

## 63.5 Recevabilité

Au début de l'instruction, le comité de réclamation doit décider si toutes les exigences relatives à la [réclamation](#) ou à la demande de réparation ont été satisfaites, après avoir auparavant entendu tout témoignage qu'il estime nécessaire.

Si toutes les exigences ont été satisfaites, la réclamation ou la demande de réparation est recevable et l'instruction doit être poursuivie. Sinon, elle doit être close.

**Pour le déroulement de l'instruction**

**Voir l'Annexe M**

**« Recommandations aux  
Comités de Réclamation »**

## 65 Informer les parties et les autres

**65.1** Après avoir pris sa décision, le comité de réclamation doit informer rapidement les parties dans l'instruction des faits établis, des règles applicables, de la décision et de ses motivations, et de toutes pénalités imposées ou réparation accordée.



The image features two logos side-by-side on a white background. On the left is the logo for FFVoile, consisting of the letters 'FF' in a stylized, bold font with red and blue brushstroke effects behind them, followed by the word 'Voile' in a blue script font. On the right is the logo for Banque Populaire, which includes a blue square with a white '+X' symbol and diagonal lines, with the words 'BANQUE POPULAIRE' in white capital letters below it. A thin red wavy line separates the logos from the text below.

[www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) **Partenaire officiel**